



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

statut

Question écrite n° 26964

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la défense de lui donner des indications sur le nombre d'actions récursoires engagées en 2006 et 2007 contre des fonctionnaires de son ministère ayant commis des fautes qui leur étaient directement imputables, et qui ont entraîné une condamnation pécuniaire de l'État. Il souhaite également connaître les montants ainsi récupérés au cours des années 2006 et 2007 pour son ministère.

Texte de la réponse

Le nombre d'actions récursoires engagées par le ministère de la défense à l'encontre des agents de la défense, auteurs de fautes personnelles détachables de l'exécution du service, ainsi que le montant des sommes recouvrées par le ministère au titre des années 2006 et 2007, figurent dans le tableau suivant :

	2006	2007
Nombre de dossiers d'actions récursoires	45	118
Montant des sommes recouvrées (au 18 juillet 2008) en euros	36 635	95 643

La date de référence des actions récursoires recensées correspond à la date d'émission des titres de perception émis à l'encontre des agents, afin de recouvrer les sommes que le ministère de la défense a versées aux victimes à titre d'indemnisation.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26964

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5796

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8589